



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 18 mars 2021, à 19h30
Salle de spectacles

6^{ème} séance – 2020 / 2021

Séance du jeudi 18 mars 2021

Présidence de M. Jonas Kocher, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons à tous et à toutes la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier et notre Huissier suppléant, au Bureau ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise tous les vendredis, samedis et dimanches du mois de mars à 14h00 et 20h00.

Point COVID

M. le Président informe que l'arrêté cantonal du 23 avril 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19) a été modifié comme ceci en date du 2 décembre 2020 et est en application depuis le 3 décembre 2020. S'agissant de la tenue des séances des législatifs sont :

- Les conseils généraux et communaux sont autorisés à se réunir, pour autant que les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en matière de distance sociale et d'hygiène soient respectées.
- Le port du masque est obligatoire durant toute la séance, hormis pour l'orateur, si celui-ci se trouve à plus d'1.5 mètre des autres personnes présentes.
- Les séances sont accessibles à la presse, mais pas au public.
- Du gel hydroalcoolique est à disposition.
- Les déplacements dans la Salle se doivent d'être limités.
- La distance de 1.5 m. entre chaque personne doit être respectée dans toute la mesure du possible.
- La prise de parole aura lieu aux micros devant la scène, micros qui sont numérotés.

48 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mmes Martha Bejarano, Hassna Chaaib et Anne Cherbuin, ainsi que MM. Byron Allauca, Maximilien Anhorn, Johnson Bastidas, François Bertschy, Florian Briaux, Alain De Col, François Delaquis, Vladimir Ilic, Stéphane Montabert, Dylan Montefusco et Boubacar Tahirou.

Sont absent-e-s : Mmes Lysiane Gallay-Sarriot, Milica Maksimovic, Angela Riccio, Maria del Mar Rodriguez et Aline Segin ainsi que MM. Olivier Abbey, Radovan Bila, Sanches Cooper, Simon Favre, Florian Gruber, Selim Ibrahim, Jean-François Jeanrichard, Bilal Kahraman, Carlos Machado, Francesco Munafo, Gökan Savci, Abdullah Tabib et Vito Tartaglia.

Avant de continuer, j'ai le regret de vous annoncer qu'en date du 2 mars 2021, M. Walter Siegrist, ancien Conseiller communal est décédé. Au nom du Conseil communal, j'adresse nos sincères condoléances et notre soutien à sa famille et je vous prie de bien vouloir vous lever afin de respecter une minute de silence pour honorer sa mémoire.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu les droits d'initiative suivants :

- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulée « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! »
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Eugène Roscigno intitulée « Sauver les Cartes journalières CFF et Renens ??? »

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 14 de l'ordre du jour après les développements des postulats portés à l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 février 2021
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 8 mars 2021 sur ses activités du 25 janvier au 5 mars 2021
 - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard et consorts intitulée « Pour que Renens ne laisse pas sur le carreau ses jeunes »
 - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard sur la mise à disposition de tables pour les classes du RAC dans l'établissement secondaire du Léman
 - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Chiara Storari intitulée « Quelle est la disponibilité des toilettes publiques dans les parcs et au long des promenades de Renens ? »
 - Réponse écrite de la Municipalité à la question de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois sur la non-accessibilité du stade du Censuy du 15 novembre 2020 au 18 janvier 2021
 - Courrier relatif au dépôt, suivant la procédure d'urgence, du préavis N° 81-2021 - Promotion économique – Aide financière d'un montant de CHF 1,5 million destinée aux entreprises se trouvant en grande précarité financière suite à la crise du Coronavirus et aux mesures sanitaires successives appliquées depuis mars 2020
6. Information de la Municipalité
 - Présentation des résultats des rencontres du développement durable
7. Communications éventuelles de la Commission des finances

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Procédure d'urgence – Rapport de commission** – Préavis N° 81-2021 - Promotion économique – Aide financière d'un montant de CHF 1.5 million destinée aux entreprises se trouvant en grande précarité financière suite à la crise du Coronavirus et aux mesures sanitaires successives appliquées depuis mars 2020
 - *Commission des finances*
12. **Rapport de commission – Postulat** Rachid Taaroufi intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus »
 - *Mme Nathalie Jaccard, Présidente-rapporteuse*
13. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - **Préavis N° 82-2021** – Indemnités du Conseil communal pour la Législature 2021-2026
Présidence : PSR
 - **Préavis intercommunal N° 83-2021** – Adoption du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL)
Présidence : Fourmi rouge
 - **Préavis N° 84-2021** – Demande de crédit pour les travaux d'assainissement et de mise en conformité des installations de la Place du Marché suite à l'incendie du 4 janvier 2020
Présidence : Les Verts
 - **Préavis N° 85-2021** – Demande d'un crédit pour:
 - les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz et l'étude pour la transformation du collège et la salle de gymnastique de Verdeaux
 - les travaux de rénovation des toitures aux Pavillons de Sous-Biondes*Présidence : PSR*
14. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat Frédérique Beauvois intitulé « Au chaud et au sec : quelle offre de midi pour nos élèves du secondaire ? »
 - Développement du postulat Nathalie Jaccard intitulé « Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mettons en place un frigo collectif (communautaire) à Renens ! »
15. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 février 2021

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 4 février 2021.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe que le Bureau du Conseil n'a reçu, à ce jour, aucune démission, néanmoins la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

Résultat de la votation fédérale du 7 mars 2021

1. Initiative populaire du 15 septembre 2017 « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »

BULLETINS	Rentrés	3'842	Suffrages	
	Blancs	59	Oui	1'777
	Nuls	13	Non	1'993
	Valables	3'770	Taux de participation	45.86%

Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE)

BULLETINS	Rentrés	3'842	Suffrages	
	Blancs	94	Oui	843
	Nuls	13	Non	2'892
	Valables	3'735	Taux de participation	45.86%

Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant sur l'approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie

BULLETINS	Rentrés	3'842	Suffrages	
	Blancs	97	Oui	1'020
	Nuls	14	Non	2'711
	Valables	3'731	Taux de participation	45.86%

Résultats des élections au Conseil communal et à la Municipalité (1^{er} tour)

Je tiens à féliciter les 80 Conseillères et Conseillers communaux qui ont été élus et je me réjouis de vous retrouver en date du 29 juin 2021, date à laquelle se tiendra l'Installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026.

J'adresse également mes félicitations à Mme Tinetta Maystre et M. Jean-François Clément qui ont été élus au 1^{er} tour de l'élection à la Municipalité.

Vous trouverez tous les résultats sur le site Internet de Renens :

http://www.renens.ch/web/autorites_et_administration/articles.php?menus_pages_id=10&id=58

J'en profite pour remercier Mme Carole Castillo et M. Pascal Golay qui étaient respectivement en charge du dépouillement de la votation fédérale et de l'élection à la Municipalité (1^{er} tour).

Élection à la Municipalité (2^e tour)

Concernant le dépouillement du second tour à la Municipalité en date du 28 mars, je vous annonce que je me récusé en tant que président du bureau électoral étant donné qu'un membre de ma famille se présente à la Municipalité. Mme la Vice-présidente officiera à ma place en tant que présidente du Bureau électoral.

Pétition

Je vous informe avoir reçu hier par courrier recommandé une pétition intitulée "Sauvons nos arbres" qui est de compétence de la Municipalité. De ce fait, cette dernière sera transmise à la Municipalité et à la Commission des pétitions afin que les deux entités puissent en discuter avec les pétitionnaires.

Conformément à l'article 61 de notre Règlement, je tiens une copie à disposition. Le Bureau informera les pétitionnaires de la transmission de cette pétition.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Madame la Secrétaire,
Mesdames et Messieurs,*

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité et vous informe que nous n'avons pas d'ajout aux nombreuses communications écrites que nous vous avons adressées. Merci.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Intervention suite à la réponse à la question sur la non-accessibilité du stade du Censuy du 15 novembre 2020 au 18 janvier 2021

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs,*

Dans un premier temps, je salue l'effort de la Municipalité et plus particulièrement au Dicastère Culture - Jeunesse - Affaires scolaires – Sport d'avoir ouvert les salles de gym pour nos enfants et nos jeunes le 6 mars dernier ainsi que le stade du Censuy à partir de mi-janvier.

Mais j'ai une question : pourquoi avoir attendu le 6 mars ? Pourquoi avoir gardé ces lieux fermés tout l'hiver alors que les directives fédérales ont toujours autorisé le sport en intérieur et extérieur pour les moins de 16 ans et jusqu'au 20 ans aujourd'hui ?

Vous ne pouvez pas ne pas savoir que notre société ne va pas bien. Pro Juventute a émis récemment un rapport qui montre que parmi les gens qui vont mal, ce sont nos enfants et nos jeunes qui sont particulièrement impactés. Pas de perspectives d'avenir, peu de stages, pas

d'apprentissage, des lieux de réunion interdits, des possibilités d'avenir qui s'obscurcissent pour eux.

Alors qu'avons-nous mis en place pour les jeunes particulièrement impactés par la crise actuelle ?

Non seulement Renens n'a rien proposé de plus à nos enfants, mais nous avons de plus restreint leur champ d'activité déjà si limité par la crise sanitaire. Le fait de rouvrir les salles de gym et le stade du Censuy démontre bien que ces derniers ont été fermés durant ces derniers mois et cela n'est pas acceptable.

Je le répète, pourquoi avoir fermé ces lieux si essentiels à la santé physique et mentale de nos enfants ?

Parler d'activités sportives à l'extérieur ou d'éléments de fitness, c'est dégager en corner les responsabilités de notre Commune quant à l'encadrement sportif et social de notre jeunesse, c'est du pur et simple lancé de patate chaude !

Le rôle d'un dicastère Culture - Jeunesse - Affaires scolaires – Sport ne consiste pas seulement à interdire et à fermer. Votre rôle consiste également à faire en sorte de maintenir les activités, les prestations publiques autorisées. Ne venez pas me dire que c'est compliqué, que nous n'avons pas l'argent, que nous n'avons pas le temps, les moyens logistiques et blabla.

Nous devons toutes et tous nous adapter aujourd'hui, constamment. Il s'agit de faire des efforts logistiques, financiers, humains ; nous en faisons tous.

Et dans ce cas précis, c'est votre rôle d'administration, c'est votre responsabilité de pourvoyeur de prestations publiques.

Pour finir, j'attire votre attention sur le fait que le Canton de Vaud, conscient des difficultés de nos jeunes, a mis à disposition CHF 500'000.- pour des activités pour notre jeunesse, pour soutenir, pour créer, pour recréer des liens entre nos jeunes. Le délai de demande c'est fin mai, cette coche-là, merci de ne pas la manquer.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je vais répondre à votre interpellation, sachant toutefois que j'ai repris ce dicastère début janvier et que les décisions prises avant ne relèvent pas de ma responsabilité.

Néanmoins, j'ai déjà eu l'occasion de vous dire, à l'occasion notamment d'une rencontre que nous avons eue à l'APE, que je ne partage pas tout-à-fait votre vision des choses.

Je crois savoir que le service Culture - Jeunesse - Affaires scolaires - Sport avait pris avant les fêtes la décision de ne pas garder ouvertes les salles de gym aux vues des restrictions sanitaires et des nombreuses règles qui auraient dû être mises en place. En effet, il a semblé aux professionnels qu'il aurait été extrêmement compliqué et non souhaitable de maintenir la distance entre les enfants, de devoir contrôler leurs arrivées. Cet accueil se veut « libre », un lieu où les enfants peuvent se défouler, ce qui n'aurait pas été le cas. On peut tout-à-fait ne pas être d'accord et je ne vois pas de problème avec cela, simplement c'est ce qui a été décidé à ce moment-là.

Néanmoins, nous avons remédié aux nombreuses difficultés des jeunes en proposant d'autres activités. Nous pouvons aussi penser que ces activités ne sont pas suffisantes et ne sont pas adéquates, mais, je pense que ce n'est pas pour autant qu'il faut nier le fait que le secteur Jeunesse de cette Ville a mis en place un certain nombre de choses et a aussi mis des moyens

que personne ne voit, mais qui se font au fil des jours, notamment dans l'accompagnement des jeunes en difficulté.

Après, effectivement, je sais qu'il y a des communes qui ont maintenu ouvertes les salles de gym et nous pouvons tout-à-fait nous dire que nous aurions dû le faire à Renens ; cela ne s'est pas fait... Maintenant, je pense qu'il y a d'autres choses qui se sont faites ; le secteur Jeunesse a notamment mis en place un certain nombre d'activités dans les écoles qui étaient aussi pour eux une manière « d'entrer dans l'école » et d'entrer en contact avec des enfants qui ne venaient pas dans les lieux destinés aux activités « Jeunesse ».

On peut ne pas être d'accord avec ce qui a été mis en place, mais néanmoins je tiens quand même à dire qu'un certain nombre de choses ont été faites et continuent d'être faites et je vous serais quand même reconnaissante de le reconnaître. Merci.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Intervention suite à la réponse à l'interpellation « Pour que Renens ne laisse pas sur le carreau ses jeunes »

*Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les conseillers et conseillères communaux,
Chères et chers collègues,*

Je remercie la Municipalité pour sa réponse écrite qui, j'avoue, ne m'a pas pleinement satisfaite.

J'ai bien conscience que ce n'est pas de compétence communale, mais que c'est celle du Canton. Je peux d'ailleurs rassurer la Municipalité ; des Députés se préoccupent de cette situation.

Je demandais si Renens, pour ne pas laisser ses jeunes sur le carreau en ces temps difficiles, pourrait éventuellement envisager de prendre à sa charge cette perte jusqu'à la normalisation de la situation.

Je suis toutefois satisfaite de lire que la Municipalité va adresser un courrier au Département de la formation et de la jeunesse et j'espère que cela aura un impact.

Quant au groupe de travail, en soi c'est une bonne idée, mais en ces temps difficiles pour nos jeunes où tout un ensemble de personnes et de spécialistes de la jeunesse dit qu'il y a urgence et que nous devons agir maintenant, je suis dès lors inquiète, du temps que cela pourrait prendre.

Pour le reste de la réponse, même si cela ne concernait pas vraiment ma question de base, j'ai pris connaissance qu'un ensemble d'actions, dont des actions silencieuses, ont été mises en place pendant cette période chahutée et chaotique.

À ce jour, je ne suis pas apte à dire si c'était assez ou pas, par contre je pense qu'il est dommage que nous n'ayons pas utilisé les espaces d'affichages de la Ville, comme par exemple ceux de la culture qui n'ont pas été ou que très peu utilisés, pour faire la promotion de ce qui a été mis en place par diverses structures pour venir en soutien aux jeunes et aux familles pendant cette période, y compris ce qui a été mis en place par la Ville.

Certaines activités ont été proposées via l'école ce qui est une bonne chose, pour les autres activités je ne peux m'empêcher de m'interroger si des jeunes qui ne sont pas dans le réseau du TSP ou du CRA ou autre ont pu être atteints et ce qui a été fait préventivement pour eux.

En vous remerciant de votre attention.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

Je prends la parole afin de commenter votre réponse par rapport à ce groupe de travail. Il est vrai qu'un groupe de travail peut donner l'impression d'une certaine inertie et il est vrai que, vu de l'extérieur, on peut s'interroger sur la rapidité d'une réponse venant d'un groupe de travail.

Néanmoins, je me permets quand même de vous dire que ce groupe de travail, initié à la fin de l'été 2020, est en train d'identifier les moments clés où les enfants peuvent se retrouver dans une situation difficile par rapport à la scolarité. Ces moments clés sont les moments où « l'école et la famille rentrent en contact » avec parfois des ressources qui ne permettent pas forcément que ce contact se passe bien. Par exemple, lorsque les devoirs arrivent à la maison ou par exemple au moment d'entrer dans le cycle de transition lorsque les familles n'ont pas forcément conscience des enjeux de ces années qui sont relativement décisives pour la scolarité de leur enfant.

Il n'est pas du tout exclu qu'au sein de ce groupe de travail, nous décidions à un moment donné de créer ou de proposer la création d'un poste. Mais il nous paraît important avant de le faire de pouvoir réfléchir aux contours de ce poste et de lui donner finalement une mission qui soit complémentaire de ce qui se fait déjà, car finalement beaucoup d'acteurs interviennent dans l'école sans forcément se coordonner toujours de la manière la plus adaptée. Nous espérons que les réflexions de ce groupe de travail déboucheront sur des actions et je ne manquerai pas de vous en informer.

Pour nous il était aussi important de pouvoir intervenir auprès de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse pour pouvoir aussi leur restituer les constats que nous avons pu faire à Renens après que cet établissement secondaire ait été choisi comme lieu pilote pour le concept 360°.

L'éducatrice en place, laquelle quittera son poste l'été prochain, a mis en place un certain nombre de processus pertinents. Son départ pourra poser problème à cause du réseau qui est en place et le travail qui est fait actuellement.

Il nous paraissait donc important d'agir à deux niveaux et cela peut paraître long ou complexe vu de l'extérieur, mais de l'intérieur, ce que je peux vous dire, c'est que les intervenants qui sont dans ce groupe de travail sont très enthousiastes et sont très heureux de pouvoir se coordonner. Ce dernier répond aussi à un besoin de l'intérieur et ne manquerai pas vous donner la suite des opérations. Merci beaucoup.

o Mme Nathalie Jaccard, Les Verts

Mme Karine Clerc, je n'ai pas mis en doute le groupe de travail et je n'ai pas dit qu'il était inerte. Mon souci c'est l'urgence et très volontiers si vous pouvez nous tenir au courant de ce qui va se passer. Merci.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Intervention suite à la réponse à l'interpellation sur la mise à disposition de tables pour les classes du RAC dans l'établissement scolaire du Léman

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,*

Je remercie la Municipalité pour sa réponse et ses précisions. La version École – Municipalité est quelque peu divergente, toutefois, il n'est pas de mon ressort de creuser pour savoir qui dit vrai ou qui dit faux, ça c'est la Commission de gestion, peut-être, qui fera ce travail.

Pour ma part, ce qui m'importe ici et maintenant, c'est de savoir que désormais les élèves qui sont enclassés à Renens peuvent manger dans de bonnes conditions.

En vous remerciant.

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères communaux,*

Mme Nathalie Jaccard, je comprends que nous n'ayons pas le même niveau d'information par rapport à ce dossier. M. Aso Piroti a été consulté et pour lui la réponse est 100% conforme à la réalité et c'est bien volontiers, si vous le souhaitez, que je vous envoie une copie de sa réponse.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Merci M. Didier Divorne pour votre précision, il n'y a pas besoin de m'envoyer la réponse. Comme je vous l'ai dit ce qui m'importe aujourd'hui c'est que tout soit rentré dans l'ordre.

- **M. Augustin Mukamba, Fourmi rouge**

Intervention suite au Communiqué de la Municipalité « Rapport d'exploitation de la Salle de spectacles 2006-2020 »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs Conseillères et Conseillers communaux,*

Je souhaite intervenir sur le « Rapport d'exploitation de la Salle de spectacles 2006-2020 » de la Municipalité et vous comprendrez que nous dirigeons le Forum des Associations de Renens (FAR).

Je commencerai par remercier la Municipalité pour les retours sur la gestion de cet espace, avec une mention spéciale à M. Yves Roulin qui en est le gestionnaire quotidien.

Oui, il est vrai que dans le rapport il a été cité que les sociétés locales utilisent la grande Salle de spectacles presque à 50%. Cet espace et les événements qui ont lieu sont pour moi considérés comme miroir pour la promotion de la pluralité culturelle à Renens. Nous l'avons voulue, nous y travaillons, nous sommes engagés pour un Renens diversifié, un Renens en mouvement, un Renens qui bouge, un Renens de vivre ensemble, un Renens de l'intégration bilatérale, bref... un Renens multiculturel.

Comme Président du FAR, j'ouvre une petite parenthèse : le FAR aujourd'hui compte près de 60 associations et toutes ces associations sont diversifiées, elles n'ont pas le même niveau. Cela n'aurait pas été la situation actuelle que nous sommes en train de traverser, nous aurions déjà fait ce travail pour mettre ces associations au même niveau.

En plus de ce grand travail qui est fait pour soutenir les activités, les actions des associations renaises et pour lequel nous sommes reconnaissants, nous souhaiterions demander l'assouplissement plus large pour les associations locales, et en particulier pour les associations du FAR à l'accès à la grande Salle de spectacles. En d'autres termes ; une formalité simple pour leur permettre d'avoir accès et ainsi faire bouger Renens comme d'habitude.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je n'ai pas eu l'impression que vous me posiez une question précise. J'entends que vous appréciez cette salle et que vous souhaitez que les sociétés locales puissent y accéder simplement. C'est déjà le cas, puisque les sociétés locales, membres du FAR, ont droit à la gratuité de cette salle pour autant que l'activité corresponde à leur dimension et à leur mission.

Je prends acte de ce que vous dites et j'en profite pour remercier le FAR pour son accompagnement des associations qui auraient peut-être parfois de la difficulté à remplir des formulaires et de faire ces demandes. Je pense que ce partenariat va continuer et j'en suis ravie. Néanmoins s'il devait y avoir une difficulté quelconque, vous savez où nous trouver et vous savez qu'en général nous vous répondons avec bienveillance. Merci beaucoup.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Intervention suite à la réponse municipale à l'interpellation intitulée « Quelle est la disponibilité des toilettes publiques dans les parcs et au long des promenades de Renens ? »

*Monsieur le Président,
Chères et Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,*

Je souhaite remercier la Municipalité pour la réponse à mon interpellation. Cela me fait plaisir de voir que ce n'est pas parce que je ne connais pas les choses qu'il n'y en a pas.

Je suis surtout contente de savoir que les personnes qui travaillent avec des enfants en bas âge seront aussi prochainement questionnées en plus des personnes âgées, je pense qu'il est important aussi de tenir compte de cet âge de la vie.

Entre temps, j'ai été mise au courant du fait que les toilettes de la zone sportive du Censuy sont fermées et vous relate cette information !

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Information de la Municipalité Présentation des résultats des rencontres du développement durable.

M. le Président, après l'examen de la proposition de la Municipalité de présenter les résultats des rencontres du développement durable aux membres du Conseil communal, invite Mme Caroline Tacchini et M. Frédéric Schweingruber à entrer dans la salle du Conseil.

Une fois leur exposé et la session de « question/réponse » terminés, Mme Caroline Tacchini et M. Frédéric Schweingruber quitteront le bâtiment, conformément aux directives cantonales.

Pendant qu'ils prennent place, M. le Président cède la parole à Mme la Conseillère municipale Patricia Zurcher Maquignaz.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

J'adresse la bienvenue à Mme Caroline Tacchini et M. Frédéric Schweingruber du Service Gestion urbaine - Développement durable.

Ces deux personnes sont là ce soir afin de vous présenter les résultats des rencontres du Développement durable qui ont eu lieu durant trois soirées au cours des mois d'octobre et novembre 2020.

La demande qui nous avait été adressée, en demandant d'organiser ces rencontres, était surtout que nous puissions faire participer la population et l'entendre sur toutes les propositions qu'elle avait à faire.

Ce soir, nous allons pouvoir vous montrer qu'un certain nombre de personnes a participé et qu'elles ont apporté beaucoup de matière à réflexion. Cette matière, nous sommes en train de la travailler et sera intégrée dès le départ à l'établissement du futur Plan climat communal.

C'est pour cela que ce soir, nous allons également vous parler de Plan climat, étant donné que cette démarche nous sert aussi à nourrir tout cela avec ce que les habitants peuvent nous apporter.

La présentation PowerPoint est jointe au présent procès-verbal (Annexe N° 1).

La présentation ayant touché à sa fin, M. le Président ouvre la session « Questions/réponses ».

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

Je souhaiterais savoir comment est fait le calcul par rapport aux 14 tonnes de CO₂ ?

Réponse de Mme Caroline Tacchini

Nous avons transcrit des arrondis.

Réponse de M. Frédéric Schweingruber

Pour compléter : ce sont des ordres de grandeur par rapport aux différents domaines et la direction que nous devons prendre. Nous voyons ces 14 tonnes par rapport aux 0,6 tonne que nous devrions atteindre d'ici 2050.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

Je souhaitais préciser le fait que c'était bien que l'on déduise ces tonnes par le nombre d'habitants et ensuite que c'était une valeur par habitant, tout compris, y compris l'action des industries sur ce nombre de tonnes de CO₂.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Je vous remercie pour la présentation et voulais juste dire que tout cela est très beau, on parle de plus en plus des problématiques liées aux climat et îlot de chaleur, mais hier et aujourd'hui j'ai encore vu des tonnes de béton déversées entre la Coop et la Migros.

Je vois en peu une différence entre la théorie et la pratique.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Savez-vous exactement le nombre de petites associations de quartier qui font déjà de la vente de proximité, comme les paniers ?

Je fais partie de celle des Femmes solidaires, nous nous trouvons dehors, au froid, nous n'avons pas de local. Donc quand il fait froid, nous nous les « gelons » tout comme la paysanne qui arrive avec sa marchandise.

Ne pourrait-on donc pas fédérer déjà ces initiatives et leur donner un subside afin qu'elles puissent faire un peu de publicité comme cela se fait à Lausanne ? Pas pour leur fonctionnement, mais pour faire mieux connaître dans chaque quartier ce qui se fait en matière de « panier de proximité ».

De plus, ces jours je vois que la Migros ou à la Coop vend déjà des fraises, des myrtilles, etc... et je me demande si Renens ne pourrait pas interdire à ces grandes enseignes de vendre ces produits déjà maintenant. Car lorsque nos fraises arriveront et bien nous serons saturés des mauvaises fraises qui n'ont même pas de goût.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Je tenais à remercier le processus que vous avez entamé que je trouve excellent. Cela a été bien mené et surtout, le compte-rendu de ce soir m'a permis d'avoir une bonne compréhension de ce que vous avez fait, ce qui nous aidera lors du dépôt du préavis lorsque des décisions, allant dans le sens du bien-être de notre Ville, devront être prises.

Encore merci Mme Caroline Tacchini et Frédéric Schweingruber pour votre présentation de ce soir.

- **M. Augustin Mukamba, Fourmi rouge**

Je remercie nos experts pour ce travail qui a été fait, mais j'ai juste une petite préoccupation, aujourd'hui que l'on soit « Vert » ou pas c'est vrai que cela constitue d'une part un problème, mais de l'autre côté nous en avons besoin : les véhicules.

Il faut se le dire ouvertement et clairement ; c'est un outil pour le travail, c'est un outil pour bien d'autre chose. Et il est clair que nous avons un problème sérieux en Suisse, et aussi à Renens, de parking. Lorsque j'ai vu parmi les propositions tendant à réduire le nombre de places de parking au Censuy, je me pose la question quant à savoir s'il y a des alternatives qui sont prévues dans ce sens-là ?

La Municipalité, par le biais du Président du Conseil, informe qu'une réponse circonstanciée à toutes les questions n'ayant pas reçues réponse sera transmise dans les plus brefs délais.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les intervenants pour leur présentation et leur souhaite un bon retour dans leur foyer.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Vincent Keller, Membre de la Commission des finances, de se rendre au micro.

- **M. Vincent Keller**, Membre de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

La Commission des finances s'est réunie le lundi 15 mars 2021 dans sa séance ordinaire afin de délibérer sur les incidences financières des préavis suivants :

Préavis N° 82-2021 – Indemnités du Conseil communal pour la Législature 2021-2026

Le préavis concerne uniquement le Conseil communal. Les quelques modifications dans les jetons de présence ne permettent pas d'estimer l'impact que cela aura sur les prochains budgets.

- *La Commission des finances accepte par 6 « oui » et 2 « non » les incidences financières.*

Préavis intercommunal N° 83-2021 – Adoption du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL)

- *Il n'y a pas d'incidences financières pour ce préavis.*

Préavis N° 84-2021 – Demande de crédit pour les travaux d'assainissement et de mise en conformité des installations de la Place du Marché suite à l'incendie du 4 janvier 2020

Un sinistre a mis en évidence que l'alimentation électrique, détruite par ce sinistre, est due à une infiltration d'eau.

Les travaux ayant eu lieu en 2010, il n'est plus possible d'engager une procédure pour d'éventuels défauts involontaires ou volontaires des travaux.

- *La Commission accepte les incidences financières à l'unanimité.*

Préavis N° 85-2021 – Demande d'un crédit pour :

- ✚ *les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz et l'étude pour la transformation du collège et la salle de gymnastique de Verdeaux*
- ✚ *les travaux de rénovation des toitures aux Pavillons des Sous-Biondes*

Ce préavis est le premier d'un projet global qui sera divisé en 4 phases. Le préavis N° 85-2021 concerne le concours d'architecture ainsi qu'un montant de CHF 180'000.- pour réparer les toitures aux Pavillons des Sous-Biondes.

Le coût total du projet est estimé entre CHF 50'000'000.- et CHF 60'000'000.-, la fourchette est assez large puisqu'actuellement nous n'avons pas encore les estimations complètes. Raison de ce préavis qui demande, outre un crédit pour la rénovation des toitures aux Pavillons Sous-

Biondes, un crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture et une étude de la transformation du site scolaire de Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz.

La Commission des finances se pose la question de savoir si le coût total estimé figure au plan des investissements ?

- *C'est effectivement le cas et cela depuis une dizaine d'années. Néanmoins le budget d'investissement a été affiné au cours de la législature ; le plafond d'endettement qui ne comprenait pas le « provisoire » était de CHF 36'000'000.-.*
 - *La Commission accepte les incidences financières à l'unanimité.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Celle-ci n'étant pas demandée elle est close.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président de la CUAT a informé qu'il n'avait pas de communication à transmettre.

Néanmoins, M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie Mme Nicole Divorne, Présidente de la CRI, de se rendre au micro.

- **Mme Nicole Divorne**, Présidente-rapporteuse de la CRI

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

La Commission intercommunale et régionale, la CRI, s'est réunie le 2 mars à 19h00 en salle de conférence. Sur les 18 membres qui la composent, 9 étaient présents et 1 était excusé.

Le point 1 de notre ordre du jour concernait les informations des différentes commissions composant la CRI. Différents commissaires ont annoncé les dates suivantes :

- *Pour l'ORPC : 8 avril réunion de la COGEST et 25 mai à 20h00, assemblée générale avec adoption des comptes et de la gestion 2020. Le 30 juin à 18h00 aura lieu l'assermentation des représentants communaux pour la législature 2021-2026.*
- *Pour la POL : les assemblées générales auront lieu les 24 mars, 19 mai, 22 septembre et 17 novembre 2021.*
- *Pour l'ARASOL, la prochaine date agendée est le 1^{er} juin 2021.*
- *Aucune date pour l'association des taxis n'a été communiquée.*

Aucune autre information n'a été transmise.

Le point 2 de notre ordre du jour concernait le fonctionnement de la CRI et les réflexions pour la prochaine législature. Après un rappel historique sur la création de la CRI, la Commission

s'est penchée sur les propositions faites par le Président du Conseil lors de la rencontre des présidents de groupes et de partis avec la Municipalité. Celles-ci étaient les suivantes :

- *Tournus de la Présidence inchangé*
- *Nomination, au sein de la Commission, d'un « super délégué » par conseils intercommunaux des associations de communes, nommé pour toute la législature (pour autant qu'il en fasse partie), qui se chargera de remettre au Président de la CRI, les comptes-rendus des séances.*
- *Activer l'application de l'art. 46, al 5 « La Municipalité informe régulièrement cette commission sur son activité dans ces diverses entités, en particulier les associations régionales, les Ententes, ainsi que sur les divers projets intercommunaux ou régionaux en cours. »*

Les commissaires présents sont d'accord avec ces propositions et précisent que le tournus de la présidence devra être discuté lors de l'établissement de la convention de législature.

Il est également relevé que la transmission des documents par voie informatique faciliterait le travail de la CRI. Un commissaire par Conseil intercommunal ou régional est désigné pour faire cette demande auprès de son secrétariat si cette façon de faire n'est pas déjà appliquée.

Pour la prochaine législature, nous proposons que la CRI se réunisse au moins 4 fois par an conformément au règlement de notre Conseil. Deux séances seraient consacrées à la préparation des assemblées ordinaires, une séance au moins serait dédiée à la formation, par exemple par le biais de présentation par un invité ou une visite, et, finalement, une séance au moins serait une rencontre avec la Municipalité.

La Commission met en évidence la difficulté de trouver des dates de réunion. Afin de faciliter cette mise en place et pour permettre un meilleur fonctionnement de la CRI, la Présidente a pris contact avec le secrétaire municipal, M. Michel Veyre. Celui-ci transmettra, par le biais du secrétariat municipal, à la présidence de notre Commission les dates des différents conseils dès que celles-ci seront connues.

À l'aube d'une nouvelle législature, il est important que les différents groupes politiques choisissent des membres motivés pour ces différents conseils intercommunaux et régionaux. Ces deux problématiques sont au centre d'un certain nombre d'enjeux pour notre Commune. De plus, les commissaires proposent que « l'ancienne » CRI, soit celle de la législature en cours, et la « nouvelle » CRI, soit celle pour la législature 2021-2026, se réunissent fin mai, début juin, pour assurer la continuité du fonctionnement de celle-ci.

Finalement, la CRI demande à la Municipalité d'être plus proactive dans sa transmission des informations ou des enjeux liés à notre Commune qui la concernent. L'article 46, alinéa 5 de notre règlement serait dès lors respecté. La nomination d'un « super-délégué » par assemblée facilitera la communication entre la Municipalité et la CRI.

La prochaine séance de la CRI aura lieu le 18 mai 2021 à 20h00.

Merci pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour ce rapport et ses intentions qui permettront à la CRI d'être encore plus « efficace ».

J'ai bien entendu que vous nous demandiez d'être plus proactifs. Dès lors, je vous propose une rencontre pour voir de quelle manière vous concevez cette proactivité, afin que vous ayez plus de plaisir, plus d'intérêts, et de capacité d'action dans vos sessions.

Nous serons tous gagnants, puisqu'un Législatif qui interpelle est toujours stimulant et motivant pour ces différentes organisations.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président communique le changement suivant :

- CISE - Commission Intégration Suisses Etrangers (Commission municipale)

UDC

M. Gérard Duperrex est désigné délégué en remplacement de M. Boubacar Tahirou.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Procédure d'urgence – Rapport de commission – Préavis N° 81-2021 - Promotion économique – Aide financière d'un montant de CHF 1.5 million destinée aux entreprises se trouvant en grande précarité financière suite à la crise du Coronavirus et aux mesures sanitaires successives appliquées depuis mars 2020

M. le Président prie M. Eugène Roscigno, Membre de la Commission des finances, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **M. Eugène Roscigno**, Membre de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,*

La Commission des finances s'est réunie les 8 février et 1^{er} mars 2021 afin d'étudier le préavis N° 81-2021.

Invité(s) :

La Commission des finances remercie chaleureusement MM. Jean-François Clément, Syndic, Michel Veyre, Secrétaire municipal, et Michaël Perrin, chef du Service des finances, pour leur écoute, leur disponibilité ainsi que leurs réponses et propositions. La Cofin tient à relever que M. Perrin, malgré le Covid qui l'a frappé au moment de la 1^{ère} séance, a participé activement en visioconférence.

Rapport

1. Démarche

La Municipalité a choisi une démarche participative et de coconstruire ce préavis avec la Commission des finances. Ainsi, lors de la 1^{ère} séance le 8 février, la Cofin a reçu un préavis sous la forme de documents de travail, de directives d'application provisoires ainsi qu'un modèle d'exemplaire du dossier, que devrait présenter les indépendants et les entreprises, pour recevoir une aide communale.

2. Type d'aide et financement

L'aide proposée est à fonds perdu : soit CHF 1 mio pour les entreprises éligibles selon le chiffre 6,1 du préavis et CHF 0.5 mio pour les entreprises éligibles locataires du CACIB. Le montant maximal d'aide par cas se montera à CHF 30'000.- pour les entreprises et pour les locataires du CACIB l'équivalent de 3 loyers au maximum. Ces 2 aides ne sont pas cumulables.

Dans le cadre du bouclage des comptes 2020, il a été créé un Fonds global « Aides financières Covid-19 » d'un montant de CHF 2.0 millions permettant de financer les mesures d'aides soit CHF 1,5 mio pour le volet économique tel que figurant dans le présent préavis auquel viendront s'ajouter 2 autres préavis pour le secteur associatif, culturel, et le social.

Le plafond d'endettement ne sera pas dépassé. La marge d'autofinancement sera neutralisée, car il est envisagé d'allouer le dividende extraordinaire du SIE pour financer ce fonds de réserve.

La Municipalité a fixé cette aide en tenant compte des possibilités financières de la Commune et en regardant ce qu'on fait d'autres villes vaudoises comparables. Il est difficile d'évaluer, à l'heure actuelle, l'ampleur des demandes pouvant être présentées. En fonction de la situation, il n'est pas exclu qu'une demande de crédit complémentaire doive être représentée ultérieurement.

3. Coûts d'accompagnement

La Cofin a souhaité connaître à quoi sera affecté le montant de CHF 50'000.- en guise de coût d'accompagnement.

- Un montant d'env. CHF 2'000.- sera nécessaire pour la mise en ligne des documents et le solde est destiné, si nécessaire, à des mandats de fiduciaires suivant la complexité de certains dossiers et/ou pour décharger le chef du service des finances si le nombre de dossiers à traiter devait être trop importants.

Renens compte env. 450 entreprises en SA ou Sàrl et 700 en raison individuelle (indépendants).

4. Propositions de la Commission

La Cofin a émis le souhait que les aides viennent rapidement et sans surcharge ou complication administrative.

Elle a souhaité que les entreprises, qui ne bénéficient pas de l'aide cantonale et fédérale concernant les cas de rigueur, soient en principe prioritaires, mais, que celles se trouvant toujours en grande précarité après avoir obtenu l'aide cantonale et fédérale puissent également présenter une demande, leur survie pouvant avoir un intérêt pour Renens.

Les aides doivent aller à des entreprises qui ont du personnel afin d'éviter que se glisse des sociétés morales « boîtes aux lettres » dans les bénéficiaires.

Il a été demandé que les indépendants, qui bénéficieraient d'une aide, ne se voient pas interdire la vente de leur entreprise/commerce pendant une certaine période, mais que, s'il devait y avoir vente, l'aide octroyée soit remboursée.

- Toutes les demandes de la Commission ont été entendues et ont été reprises dans les directives.

Détermination de la Commission

La Commission salue la réaction rapide et l'aide proposée par la Municipalité aux acteurs économiques de la Commune qui en auraient besoin.

Ainsi, c'est à l'unanimité que les conclusions du préavis sont acceptées.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Augustin Mukamba, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je prends la parole au nom de la Fourmi rouge et je tiens à remercier la Commission des finances et la Municipalité pour ce postulat que nous soutenons.

Au point N° 6.3 de ce préavis « Mesures financières d'accompagnement » nous pouvons lire qu'un montant de CHF 50'000.- serait affectés et au point N° 4 du rapport, la Commission mentionne la rapidité de l'exécution de préavis, si celui-ci est accepté. De ceci découle une préoccupation : est-ce possible de nous rassurer, de nous éclairer sur la diffusion, la compréhension, l'information, l'adhésion et l'implication surtout des petits commerçants afin qu'ils ne soient pas marginalisés ou ratent cette opportunité afin de maintenir les activités et, par conséquent, sauver des places de travail ?

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Mesdames et Messieurs,

Je m'étonne : j'avais déposé une interpellation concernant les commerçants, de savoir si la Municipalité pouvait mettre des ressources pour aider les petits commerçants de Renens.

Je n'ai pas eu de réponse à ce jour et cela rejoint la question qui vient d'être posée par le groupe Fourmi rouge. Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je vous remercie pour vos questions.

S'agissant du processus, vous l'avez vu, nous travaillons en étroite concertation avec la Commission des finances, pas uniquement... Nous travaillons également en étroite collaboration avec des acteurs économiques qui défendent la position des commerçants, artisans, restaurateurs en très grandes difficultés actuellement, nous avons aussi des contacts étroits avec l'Association des commerçants de Renens (ACR) et différents mouvements cantonaux, dans le but d'implémenter un processus simple, accessible et rapide.

Nous avons prévu de n'oublier personne en allant au contact et en accompagnant les sociétés, enseignes, artisans en difficulté. Nous organisons des séances afin de les aider à remplir les questionnaires, lesquels ne doivent pas être un obstacle à l'obtention de la prestation, mais nous donner quelques indicateurs et pour permettre, tant que faire se peut, à la Commission de procéder à des attributions qui soient équitables.

Bien évidemment, nous avons prévu d'informer largement. Un montant de CHF 50'000.- a été alloué à cette fin et servira, pour une part, à s'adjoindre des compétences complémentaires, et aussi à honorer des personnes qui connaissent les artisans et qui iront à leur contact pour les aider à remplir ces questionnaires au plus vite.

Je vous rappelle que cinq membres de la Commission des finances seront représentés dans la Commission d'attribution. La Municipalité, quant à elle, sera représentée par trois membres, la majorité est donc entre les mains du Conseil communal pour l'attribution des montants.

Enfin, je vous informe que nous n'avons pas oublié la demande de Mme Rosana Joliat qui consistait à éditer un Carrefour Info dédié aux artisans et commerçants de la Ville. Néanmoins cela c'est un énorme travail ; le fichier doit être mis à jour et nous devons demander à ces sociétés de se présenter ; cela est dans nos intentions.

Nous sommes donc précisément dans les thématiques que vous avez émises, et puis nous-mêmes sommes très à l'écoute des milieux qui représentent les associations.

Dire aussi que nous travaillons à ce que les commerçants, dans le futur, adhèrent à l'ACR car lorsqu'ils en sont membres, ils sont aussi automatiquement membre de la Société Industrielle et Commerciale de l'Ouest lausannois (SICOL). Nous avons vraiment envie d'avoir avec nous un partenaire commercial qui soit fort pour les prochains enjeux (dont « Demain Renens »), un commerce local qui soit divers, fort et qui réponde aux besoins de la population.

Nous avançons pas à pas, mais nous sommes bien évidemment à l'écoute de vos deux interventions et restons à votre disposition pour en discuter.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Eugène Roscigno de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 81-2021 de la Municipalité du 1^{er} mars 2021,

Oui le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 1'500'000.- au budget 2021, compte N° 1070.3665.07 - Aide financière COVID-19 en faveur de l'économie.

ALLOUE à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 50'000.- au budget 2021, compte N° 1070.3665.05 - Coûts d'accompagnement de la mesure Aide financière COVID-19 en faveur de l'économie.

Le financement sera assuré par un prélèvement au fonds de réserves – Aides financières COVID-19, compte N° 9282.1008 pour un montant de CHF 1'550'000.-

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 81-2021 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Eugène Roscigno ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Rapport de commission – Postulat « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus »

M. le Président prie Mme Nathalie Jaccard, Présidente-rapporteuse de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **Mme Nathalie Jaccard**, Présidente-rapporteuse de la Commission

La Commission s'est réunie le jeudi 28 janvier 2021 à 19h30 à la Salle de conférence de la Salle de spectacles de Renens dans le strict respect des mesures sanitaires en lien avec la pandémie COVID-19.

Elle était composée de MM. Pascal Golay, Mehmet Korkmaz et Rachid Taaroufi (invité et postulant). Absent : Monsieur François Bertschy et Mmes Muriel Rossel, Carole Castillo, Rosana Joliat, Frédérique Beauvois, et Nathalie Jaccard, rapporteure.

La Municipalité était représentée par M. le Syndic Jean-François Clément, Mme Karine Clerc, Municipale du service Enfance - Cohésion sociale, et M. Georges Chevallaz chef du service.

Pour mémoire, la Commission est réunie afin de déterminer l'opportunité de renvoyer à la Municipalité le postulat de M. Rachid Taaroufi qui demande que : « la Ville de Renens se dote d'un dispositif d'insertion professionnelle dans lequel les personnes de 50 ans et plus trouveront des conseils pertinents facilitant leur retour à l'emploi et qui développerait des partenariats avec les entreprises en les incitant à changer leur politique d'engagement. Et en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de créer son propre dispositif d'insertion pour les chômeurs de 50 ans et plus, à l'instar de ce qu'a fait la ville de Carouge en développant un partenariat avec une fondation du canton de Genève ».

Le postulant rappelle que l'objectif est, de permettre aux personnes de 50 ans et plus de sortir plus facilement du chômage. Plusieurs associations font ce travail, mais il manque une implication politique. Très souvent, ces demandeurs d'emploi, pour se sortir d'une longue période de chômage, acceptent des emplois qui ne correspondent pas à leurs compétences. Le postulant souhaite qu'à l'instar de la ville de Carouge, que Renens s'investisse à son tour pour aider les demandeurs d'emplois.

La Municipalité reconnaît que cette problématique est existante, elle est identifiée. Actuellement, 240 renanais.e.s de 50 ans et plus sont à l'ORP. Cet office propose un ensemble de mesures de coaching telles que par exemple : savoir utiliser les médias sociaux pour la recherche d'emploi ainsi que des mesures de mentorat et d'accompagnements spécifiques pour les 50 ans et plus.

Pour le RI, il y a un catalogue avec des mesures d'insertions sociales (MIS) qui comporte plusieurs dizaines de mesures ouvertes à tout âge, dont 6 spécifiques au plus de 50 ans. Les principales difficultés rencontrées par les personnes au bénéfice du revenu d'insertion sont leur formation devenue obsolète, des problèmes de santé, la dépression, etc.

Deux permanences chômage (Contact Chômage) existent dans l'Ouest lausannois dont l'une des antennes est à Renens. Elle a été tenue jusqu'à il y a un an par l'Entraide Familiale. Actuellement, une solution temporaire a été trouvée, mais la ville est à la recherche d'un prestataire tel que par exemple : l'OSEO et Caritas, qui étaient dans un premier temps, intéressés à reprendre cette prestation, toutefois en raison de la crise sanitaire du COVID, ils y ont renoncé ayant actuellement d'autres priorités.

Contact Chômage est soutenu par les communes du district, ouvert hebdomadairement le jeudi toute la journée et le vendredi sur rendez-vous. Son budget pour Renens hors loyer est de CHF 24'000.-.

D'octobre 2020 au 21 janvier 2021, ce sont 68 demandeurs d'emploi qui ont fait appel à eux dont 13 avaient plus de 50 ans et 3 plus de 60 ans.

Mme la Municipale Clerc rappelle également qu'il existe pour les plus de 60 ans, les rentes pont qui permettent aux personnes en situation de chômage de longue durée de ne pas se retrouver au RI avec toutes les conséquences que cela implique (vente des biens, dépense des économies, etc).

Elle précise également qu'aujourd'hui le service Enfance et cohésion sociale n'a pas les ressources et les compétences pour faire de l'insertion professionnelle. Enfin, Mme la Municipale Clerc estime que le texte du postulat ne répond pas complètement aux besoins et à ce qui pourrait être fait. Toutefois, il serait intéressant de renforcer la permanence chômage par une mesure spécifique pour les seniors, qui permette de faciliter l'accès aux mesures existantes quand c'est possible.

M. le Syndic Clément pense que la situation liée au COVID va générer des situations difficiles. Qu'il peut être très douloureux de ne pas pouvoir accéder à l'emploi et de ne pas pouvoir se réaliser à travers son travail.

Discussion générale

Dans un premier temps, elle porte sur l'accès aux diverses mesures et sur la connaissance de leur existence pour les personnes concernées.

La Municipalité rappelle que le catalogue pour les 50 ans et plus est fourni et conséquent. Ce qui doit être réfléchi c'est pourquoi les personnes concernées n'utilisent pas ces prestations. Elle estime qu'il serait plus utile de consolider ce qui existe et d'accroître l'information sociale.

Est-ce que des mesures actives pourraient être réalisées auprès des demandeurs d'emploi ? La Municipalité répond que pour se faire, il faudrait une personne formée en travail social et spécialisée en insertion professionnelle. Au lieu de créer quelque chose de nouveau, il faut renforcer l'existant.

Le Chef de service précise qu'il serait intéressant de pouvoir réunir l'ensemble des communes du district afin d'avoir plus de volume de demandes ce qui permettrait de justifier l'engagement de personnel.

Un.e commissaire demande si à la place d'engager du personnel, il ne pourrait pas être fait appel à des bénévoles. Mme la Municipale Clerc, répond qu'il faut un encadrement professionnel que seuls des bénévoles ne pourraient pas réaliser un accompagnement de qualité. Une solution hybride pourrait être, néanmoins, envisagée.

Délibérations

Lors des discussions, plusieurs commissaires se sont exprimés pour :

- Rappeler que le Canton offre des bilans de compétences, souvent les grosses lacunes se situent au niveau de la formation notamment celle du numérique.*
- Que des partenariats public-privé peuvent être développés et que l'information et la communication autour de la permanence chômage doivent être renforcés.*
- Souligner que le coût des 50 ans et plus est conséquent pour les entreprises notamment à cause de la LPP c'est souvent pour cela qu'elles sont frileuses à les engager.*
- Un.e commissaire estime que le postulant devrait revenir avec un nouveau postulat qui tienne compte de la permanence chômage. Ce à quoi, un.e autre commissaire répond que la Municipalité peut très bien faire un trait d'union avec ce qui existe et que justement ce postulat serait une occasion de le mettre en avant, il permettrait*

également de développer des idées qui pourront être débattues au moment du dépôt du préavis.

- *Il est également précisé que le rôle d'une commune est la stimulation de l'emploi. Renens pourrait être, elle-même, attentive en tant qu'employeur à l'engagement de ces tranches d'âge. Et que le principe du fédéralisme c'est, ce que la Confédération ne fait pas, le Canton doit l'assumer et si ce n'est pas lui, c'est le rôle des communes.*

Vote de la Commission

Au terme des discussions, la Commission accepte à l'unanimité le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ (1 VOIX « CONTRE » ET 1 ABSTENTION) QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

M. le Président remercie Mme Nathalie Jaccard ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Dépôt de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 82-2021** – Indemnités du Conseil communal pour la Législature 2021-2026
Présidence : PSR
- **Préavis intercommunal N° 83-2021** – Adoption du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL)
Présidence : Fourmi rouge
- **Préavis N° 84-2021** – Demande de crédit pour les travaux d'assainissement et de mise en conformité des installations de la Place du Marché suite à l'incendie du 4 janvier 2020
Présidence : Les Verts
- **Préavis N° 85-2021** – Demande d'un crédit pour:
 - les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz et l'étude pour la transformation du collège et la salle de gymnastique de Verdeaux
 - les travaux de rénovation des toitures aux Pavillons des Sous-Biondes*Présidence : PSR*

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Mesdames et Messieurs,

Travailler sur un préavis intercommunal est une démarche inhabituelle et je souhaite souligner qu'il y a deux dates, ce n'est pas l'une ou l'autre, ce sont les deux.

La première consiste en une séance d'information qui aura lieu par vidéoconférence, Mme la Secrétaire vous enverra demain l'invitation ; si cela devait vous poser problème, contactez-nous afin de trouver une solution. Et vous dire aussi que vous avez reçu le préavis qui explique le PDi et le PDi c'est cet ouvrage, l'idée c'était ne pas l'envoyer à tout le monde, si vous ne souhaitez pas le recevoir, étant donné que c'est un gros document. Néanmoins, il est à disposition de chacune et chacun. Il y en a une vingtaine auprès de l'Huissier. Donc les membres de la Commission peuvent se servir ainsi que toutes personnes intéressées.

N'hésitez pas à solliciter l'Huissier ce soir ou Mme la Secrétaire du Conseil communal.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président communique que :

- la séance relative à l'étude du préavis N° 82-2021 sera présidée par M. Eugène Roscigno du groupe PSR,
 - la séance relative à l'étude du préavis N° 83-2021 sera présidée par M. Philippe Hertig pour le groupe Fourmi rouge.
- la séance relative à l'étude du préavis N° 84-2021 sera présidée par Mme Anne Cherbuin du groupe Les Verts.
- la séance relative à l'étude du préavis N° 85-2021 sera présidée par M. Richard Neal du groupe PSR.

14. Motions, postulats et interpellations

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Développement du postulat Frédérique Beauvois intitulé « Au chaud et au sec : quelle offre de midi pour nos élèves du secondaire ? »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 09 mars 2021 et qu'il a été déclaré « recevable », si personne ne s'oppose à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les municipaux,
Chers collègues,*

La Ville de Renens s'efforce depuis des années de compléter son offre en parascolaire pour ses écoliers. L'attention se porte avant tout sur les enfants de primaire, et c'est là bien naturel. Les plus jeunes enfants sont les moins à même de se débrouiller seuls et des solutions doivent prioritairement être trouvées pour eux.

Cependant, les « grands » de 12 à 15 ans ne doivent pas pour autant être oubliés. Actuellement, une dizaine de places leur sont réservées au réfectoire du Léman où ils peuvent manger un repas chaud. Ce qui est une très bonne chose, mais ce qui n'est clairement pas suffisant, Renens comptant environ 2'397 élèves tous âges confondus (2018, Statistique Vaud).

Cette année, Renens a accueilli au collège du Léman des élèves de raccordement d'autres villes. Des solutions ont dû être trouvées pour les accueillir, l'éloignement de leur domicile rendant impossible un retour chez eux pour midi. Des tables ont donc été installées dans le hall d'un bâtiment, places qui sont prises d'assaut également par d'autres élèves que ceux auxquels elles étaient destinées.

Cela démontre non seulement qu'il y a une demande – ce dont personne ne doute -, mais également qu'il existe des solutions qui peuvent être mises en place rapidement par nos autorités pour un prix abordable et pour un coût parfaitement acceptable au vu de la prestation publique que cela représente pour les enfants et les parents de notre ville. La buvette du stade du Censuy qui est à deux pas de notre école secondaire, les halls des bâtiments, les salles de décharge, etc. sont autant de pistes à envisager pour accueillir ces enfants.

Rappelons en outre que l'article 63a de la Constitution vaudoise stipule que « les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire [c'est moi qui souligne] », soit également pour les enfants du secondaire. L'enjeu de ce postulat – en plus d'être social – est donc également constitutionnel.

Nous avons toutes et tous à gagner d'offrir à nos jeunes adolescents un lieu qui leur est dédié pour le repas de midi. C'est pourquoi je demande aujourd'hui à la Municipalité de mettre en place un lieu d'accueil pour nos élèves du secondaire, pour que ces derniers puissent manger au chaud et au sec tout au long de l'année.

¹ Constitution du canton de Vaud du 14 avril 2003 (État le 11 mars 2020), voir <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20030172/202003110000/131.231.pdf>, p. 13.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. Du fait que le renvoi à une Commission n'a pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ (2 ABSTENTIONS) QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Développement du postulat Nathalie Jaccard intitulé « Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mettons en place un frigo collectif (communautaire) à Renens ! »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 09 mars 2021 et qu'il a été déclaré « recevable », si personne ne s'oppose à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les municipaux,
Chers collègues,*

La consommation alimentaire en Suisse génère 2,8 millions de tonnes de gaspillage à tous les niveaux de la chaîne alimentaire. Alors que la production de nourriture est polluante et très gourmande en ressources rares et précieuses. Elle est responsable d'environ 30% de tous les impacts environnementaux. 25% de ces impacts environnementaux sont dus au gaspillage alimentaire. Par exemple, jeter une livre de pain équivaut à jeter cinq baignoires d'eau pour sa production. S'il y a bien quelque chose qui soit intolérable tant pour des raisons éthiques, sociales qu'écologiques, c'est bien le gaspillage alimentaire ! C'est encore pire lorsque ces aliments ne sont pas périmés...

Le gaspillage alimentaire au sein des ménages de notre pays représente annuellement 778'000 tonnes de nourriture soit environ 90 kg par an et par personne représentant un coût d'environ de CHF 600.- par personne. Pour la population suisse, cela représente 5 milliards de francs selon des chiffres donnés en 2019 par Beretta & Hellweg.

Plusieurs villes en Suisse l'ont bien compris et ont décidé d'agir et de trouver des solutions. Ainsi, par exemple, Moutier a mis en place le système du frigo collectif (communautaire), dont l'idée est d'éviter le gaspillage alimentaire, de promouvoir la solidarité et la solidarité sociale en partageant ses surplus d'aliments.

Il peut arriver que pour diverses raisons, le contenu de nos frigos ne puisse pas être consommé comme prévu. Au lieu de laisser perdre cette nourriture, le frigo collectif permet de déposer sa nourriture et de la mettre à disposition des concitoyen.ne.s ou alors de se servir de ce qui a été apporté par les autres. Il peut s'agir de fruits, de légumes, de produits laitiers, de pain et d'autres aliments encore emballés, mais en aucun cas de restes ou de denrées périmées.

Dès lors, le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un système de frigo collectif (communautaire) en ville de Renens et d'envisager de confier sa gestion à une association renanaise ou à une structure associative qui est déjà active dans ce domaine.

Merci de votre attention et de réserver un bon accueil à cet objet.

M. le Président ouvre la discussion.

○ **M. Philippe Hertig, Indépendant**

Je tiens tout d'abord à préciser que je m'exprime ici en mon nom propre, en tant qu'Indépendant.

J'ai lu ce postulat avec attention. Avec l'attention suffisante pour formuler les hypothèses nécessaires à en résoudre les passages confus.

J'en retiendrai cependant un acte de foi impérieux, catégorique, que je vous relaie, après normalisation.

S'il y a bien quelque chose qui est intolérable, tant pour des raisons éthiques, que sociales et écologiques, c'est bien le gaspillage alimentaire.

Ce postulat propose alors de mettre à disposition de la collectivité un réfrigérateur communautaire, accessible en tout temps, dans lequel ceux qui ont un réfrigérateur domestique trop plein viendraient déposer ce qu'ils pensent ne pas pouvoir consommer et duquel ceux qui ont un réfrigérateur domestique trop vide viendraient prélever ce dont ils ont besoin. En plus de son rôle redistributif, cet échange aurait pour vertu de diminuer le gaspillage alimentaire.

J'ai sur ce point quelque réserve, quant à sa réelle efficacité, mais même si celle-ci est marginale, pourquoi pas ?

Voilà alors, si vous, les Verts, vous êtes sincèrement persuadés de l'utilité, de la nécessité, de la pertinence de cette opération et si vous êtes vraiment impatients de la voir se réaliser, je vous suggère d'aller sur l'internet consulter le site de l'association Madame Frigo, ce sera plus efficace que le dépôt de ce postulat, et vous et nous tous ici aurons tout à y gagner.

Pour information succincte, l'association à but non lucratif Madame Frigo a son siège à Berne, elle a été fondée en 2014 et s'est étendue à l'ensemble de la Suisse en 2018. Elle regroupe des bénévoles partisans de la lutte antigaspi. Elle compte déjà plusieurs dizaines de réfrigérateurs installés, dont le dernier sur le terrain d'aventure de Malley. Elle a plusieurs

partenaires dont, en particulier, Electrolux, qui fournit gratuitement le réfrigérateur, et la Migros, qui prend en charge les frais d'électricité parmi d'autres prestations, elle a aussi des agences de communication dont l'importance ne vous échappe pas. L'association est lauréate du prix suisse d'éthique, elle vous fournira toutes les informations techniques nécessaires, et même, sur demande, le cabanon pour abriter le meuble réfrigérant. Et vous aurez la satisfaction d'exploiter un bien commun propre à la réalisation de vos idéaux.

Enfin, la Commune de Renens, je présume, aura été entre-temps heureuse de vous délivrer les autorisations nécessaires.

○ **M. Philippe Anhorn, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,*

Merci pour cette invitation à aller consulter Internet. Il se trouve que la postulante et le groupe Les Verts l'ont fait et que l'association Madame Frigo nous est connue.

Le but d'un postulat est précisément de demander à la Municipalité qu'elle étudie des variantes qui permettent de réaliser l'objectif du postulat déposé. Un partenariat ou une facilitation des relations de la Commune avec cette association ou d'autres groupes citoyens qui poursuivent les mêmes objectifs rentrent dans le cadre de ce postulat et c'est pourquoi nous vous prions d'accepter ce postulat et qu'il soit renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. Merci.

La parole n'est plus demandée. Du fait que le renvoi à une Commission n'a pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À UNE MAJORITÉ (11 VOIX « CONTRE » ET 3 ABSTENTIONS) QUE LE POSTULAT. EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

● **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Interpellation intitulée « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! »

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les municipaux,
Chers collègues,*

Les personnes LGBTIQ+ sont régulièrement victimes d'agressions physiques et psychologiques en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de l'expression de leur genre. D'après un rapport de l'organisation Pink Cross, en 2019, le nombre de crimes de haine signalés à la « LGBTQ Helpline » a drastiquement augmenté. Plus d'un signalement par semaine, alors que la très grande majorité des agressions n'est pas recensée. Environ une victime sur trois a subi de la violence physique. Ces agressions ont de lourdes conséquences physiques et psychologiques pour les victimes, elles accablent aussi l'ensemble des personnes LGBTIQ+ en provoquant également des changements de comportement, par exemple en faisant hésiter de pouvoir vivre normalement dans l'espace public.

Le 9 février 2020, la Suisse a dit OUI à 63% à la protection des personnes LGBTIQ+ contre la haine, les Vaudoises et les Vaudois soutenant cette extension de la norme pénale à la discrimination homophobe à plus de 80%. La loi ne suffit pas et des mesures concrètes sont

nécessaires. Si la population a donné un signal clair, les mesures de sensibilisation et de prévention font toujours défaut. Les autorités politiques ne peuvent pas rester inactives et doivent agir contre la discrimination et l'hostilité envers les personnes LGBTIQ+.

Dans sa réponse au postulat du Conseiller national Angelo Barrile (PS / ZH) « Plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTIQ », le Conseil fédéral relève que les autorités compétentes étant cantonales et communales, il appartient aux autorités organisant, notamment, les corps de police de mettre en œuvre cette nouvelle norme pénale et de les compléter par « des mesures adéquates de sensibilisation, de prévention, d'intervention et de monitoring ».

Afin de faire le point sur les mesures prises par la Ville de Renens pour mettre en œuvre cette nouvelle norme pénale, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes :

- 1. Quelles mesures ont-elles été prises au niveau de Corps de police intercommunal (POL) afin de soutenir et de protéger les victimes (en garantissant notamment l'accès à l'aide aux victimes pour des soins et un constat) ?*
- 2. Quelles mesures ont-elles été prises pour faciliter l'accès à la justice, notamment afin d'instruire et de documenter les circonstances aggravantes ?*
- 3. Quelles mesures ont-elles déjà été prises par la POL pour prendre en compte cette nouvelle norme pénale ? En particulier, quelle formation a-t-elle été donnée aux membres de la POL et quelles consignes ont-elles été transmises ?*
- 4. Le cas échéant, la Municipalité dispose-t-elle déjà de statistiques concernant les agressions visant les personnes LGBTIQ+ à Renens, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle norme pénale ? Si oui, quelles sont ces statistiques (fréquence et type des agressions, nombre d'agressions liés à l'identité de genre et à des marqueurs de transgression de genre, nombre d'agression impliquant des violences physiques, nombre de cas déjà jugés, etc.) ?*
- 5. La Municipalité a-t-elle identifié des lieux dans l'espace public plus propice aux agressions visant les personnes LGBTIQ+ ? Cas échéant, quelles instructions ont-elles été données à la POL, notamment pour faciliter les démarches en cas d'agression et permettre l'accès à la justice ?*
- 6. Des instructions ont-elles été données à d'autres services de l'administration communale, s'agissant du contact avec les personnes LGBTIQ+ dans l'espace public (notamment les espaces identifiés comme fréquentés par des personnes LGBTIQ+) ?*

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

- **M. Oumar Niang, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues.*

En appui aux propos de ma collègue, Mme Frédérique Beauvois, permettez-moi de partager ces propos avec vous :

Malgré la multiplication des initiatives visant à promouvoir le droit à la diversité des orientations sexuelles et à sensibiliser les jeunes et les moins jeunes contre les LGBT-Phobies les discriminations et autres formes de rejet liées au genre et à l'orientation sexuelle continuent d'avoir cours dans la société.

Le rapport annuel des associations est l'un des seuls outils d'analyse quantitative et qualitative sur le sujet, mais il n'a pas de valeur statistique dans le sens où il se base uniquement sur des témoignages volontaires.

Si l'absence d'enquête représentative est fortement regrettable, il est déjà possible de protéger les jeunes victimes de LGBT-Phobies en mobilisant les dispositifs juridiques existants et d'améliorer leur prise en charge et leur accompagnement afin que cette minorité puisse se construire dans un cadre apaisé, voire épanouissant. Il est temps que notre société prenne conscience de cette problématique. Je vous remercie.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je vous remercie pour nous sensibiliser à cette thématique qui concerne la POL, et également l'Administration dans sa capacité d'intégration.

Vos questions étant précises, nous vous répondrons ultérieurement avec toute l'attention requise.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je profite pour vous rappeler qu'il y a une année, Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli avait déposé un postulat pour adhérer au réseau Arc-en-Ciel lequel va dans le même sens que l'interpellation qui vient d'être faite.

C'est un postulat qui nous occupe et qui nous intéresse beaucoup puisqu'il vise justement à réfléchir aux moyens pour développer une politique inclusive. Il est vrai que l'année a été chargée et nous aurons probablement un peu de retard pour y répondre, d'autant plus que l'adhésion à ce réseau implique un certain nombre de conditions.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Interpellation intitulée « Sauver les Cartes journalières CFF et Renens ??? »

*Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Renens a été une des premières communes à mettre à la disposition de ses habitants des cartes journalières CFF dès 1993. Cette carte, pour rappel, permet de traverser la Suisse pour CHF 40.-. Cette prestation est une des plus appréciée et utilisée par les habitants de notre Ville.

Malgré cette popularité, et pas que pour Renens, nous avons pu lire, cette semaine, dans divers quotidiens que les CFF avaient décidé qu'un enterrement de première classe allait avoir lieu pour cette offre d'ici 2023.

Mes questions sont simples :

- *Quelle est la position de la Municipalité et quelle suite pense-t-elle donner à cette décision des CFF ?*
- *Est-ce que les communes qui financent à 100% ces cartes journalières ont été consultées, car c'est la commune qui en assume tous les risques financiers (l'achat, la gestion et le non-remboursement des invendus) ?*
- *Si celle-ci venait à disparaître quelle alternative notre Ville pourrait proposer à ses habitants et quelle en est serait le coût supplémentaire ?*

Merci d'avance pour les réponses et bien sûr, que s'il le fallait, je reviendrais ici avec une motion pour permettre à notre Ville de garder cette offre de transport.

○ **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir,

Nous avons prévu de poser une question à ce sujet.

Je soutiens pleinement cette interpellation, car nous nous préoccupions effectivement de cette thématique. D'autant plus que, comme vous le savez, nous sommes pour des transports publics gratuits, mais en attendant je pense que ces cartes journalières arrangeaient beaucoup de personnes.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Effectivement, c'est en 1993 que nous avons commencé à mettre en vente des cartes journalières à un prix avantageux, soit CHF 42.- pour voyager en 2^e classe sur le réseau de l'abonnement général CFF. Au début, nous en avions deux journalières et maintenant ce chiffre se monte à 16. Je précise également que 4 cartes journalières au prix de CHF 20.- l'unité sont proposées aux habitants de Renens et Crissier pour naviguer en 1^{ère} classe sur les bateaux de la CGN, en libre parcours toute une journée. Vous dire que cette prestation est éminemment appréciée de très nombreuses personnes ; nous avons un taux très élevé de vente de cartes journalières. La Municipalité souhaite bien évidemment la maintenir. La carte journalière est vraiment plébiscitée par les communes de Crissier et de Renens, puisque, vous le savez, nous gérons les cartes pour ces deux entités.

Nous n'avons pas été consultés avant cette annonce et nous allons participer à un mouvement de défense de cette prestation, car pour une Ville qui développe autant de prestations dans le champ de la mobilité (tram, BHNS, la gare), cela paraît fondamental que nous puissions proposer à toutes citoyennes et tous citoyens de bénéficier de journée en train dans ce magnifique pays qui est la Suisse, avec des chemins de fer qui fonctionnent très bien. De ce fait, nous allons nous battre afin que cette prestation soit maintenue. À notre avis, elle ne peut pas être remplacée par des billets dégriffés qui ne sont pas du tout la même prestation.

Nous allons œuvrer afin que cette prestation persiste et puis, si nous n'y arrivions pas, ce que je ne l'espère pas, nous reviendrons vers vous avec une proposition pour éventuellement la compenser ou la pallier. Mais l'intention première est de la maintenir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

15. Questions, propositions individuelles et divers

● **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Intervention suite à l'interpellation intitulée « Sauver les Cartes journalières CFF et Renens ??? » et question relative aux horaires d'ouverture de la Migros en gare de Renens

J'avais prévu de déposer une question sous forme de vœu avec les mêmes questions que M. Eugène Roscigno et la même remarque que notre Syndic qui dit qu'il ne faut pas se laisser abuser par la comparaison avec les billets dégriffés, qui sont utiles, mais qui n'ont pas le même objet.

De plus, en date du 5 novembre 2020, j'avais déposé une interpellation relative aux heures d'ouverture du nouveau commerce près de la Gare de Renens intitulée « Vers une société de consommation non-stop ? » et posé la question quant à savoir si la Commune pouvait intervenir auprès des CFF afin d'éclaircir le statut du magasin Migros. La réponse était positive et notre Syndic avait communiqué que la Municipalité avait pris ce problème en mains et qu'il nous tiendrait informés. Étant donné que nous n'avons toujours pas reçu d'information, est-ce que cela veut dire qu'il n'y a rien à nous dire ? Mais peut-être que M. le Syndic a quelque chose à nous dire ?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Bien évidemment nous avons fait ce que nous avons dit. Cela prend du temps, car nous sommes en procédure ; notre juriste et celui des CFF sont en discussion quant à savoir quel sera le résultat final.

Donc, nous avons fait le travail qui est maintenant le travail d'experts et dès que nous aurons la réponse celle-ci vous sera bien évidemment transmise.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**
Intervention relative au théâtre Kléber-Méleau

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,*

Ce matin, en lisant le Carrefour Info, j'ai découvert que nous pourrions aller voir, lorsque les mesures sanitaires l'y autoriseront, des spectacles au théâtre Kleber-Méleau pour CHF 5.- et j'étais très heureuse de constater que la Municipalité avait accédé au vœu qu'avait déposé la Commission lorsque nous avons rediscuté de la convention qui nous lie au théâtre Kléber-Méleau.

Tout comme nous étions dans la thématique des cartes journalières, tout-à-l'heure, bon marché, nous avons émis l'idée que cela pourrait être sympa d'aller pour bon marché au théâtre et je tenais à remercier la Municipalité.

- **M. Richard Neal, PSR**
Question relative au Flexi-bus

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Chers collègues,*

Une question m'a été posée aujourd'hui relative au Flexi-bus. Quand aurons-nous à nouveau des Flexi-bus dans le Village. Car cela a été très apprécié par la personne qui m'a interpellé et si c'était juste pour deux mois et bien c'est dommage !

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Je vous remercie pour votre intervention et remercie également la personne qui vous a posé cette question de témoigner de son soutien et de son attente.

Nous sommes plusieurs à avoir estimé que c'est un projet important.

La phase de test est maintenant terminée et ce projet « tl » doit être étudié par les Transports publics de la région lausannoise plus en détails et consolider son financement. Ce qui fait qu'aujourd'hui, nous ne pouvons encore donner une date du retour du Flexi-bus, mais je crois qu'il a été, dans le fond, plébiscité dans sa forme.

Lorsque nous en saurons plus, nous vous en donnerons communication, mais pour l'instant il n'y a encore pas de date définie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle que le port du masque est obligatoire dès à présent et que la sortie se fait obligatoirement par l'esplanade.

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 29 avril 2021 à 19h30.**

Le Président prononce la clôture de la séance à 21h40

Le Président

La Secrétaire

Jonas Kocher

Yvette Charlet

LA VILLE DE DEMAIN...

Dessiné de M. Chénal

Séance du Conseil Communal, 18.03.2021

1. LES RENCONTRES ET LE SONDAGE

Trois soirées axées sur l'urgence climatique et ses enjeux sur le territoire rennais

- Rencontre du 6 octobre 2020 au GYRE**
(Re)définir les enjeux du changement climatique
51 participant.e.s en présentiel + 25 personnes à distance
- Rencontres des 9 et 25 novembre 2020 en visioconférence**
Donner la parole aux citoyen.ne.s et entendre leurs propositions d'actions
68 participant.e.s à chacune
- Vidéos sur www.renens.ch/demain**

SOMMAIRE

1. Les Rencontres du Développement Durable et le sondage
2. Définition d'un plan climat
3. Propositions citoyennes
 - o Atelier sur l'habitat
 - o Atelier sur la consommation
 - o Atelier sur la mobilité
 - o Atelier sur la nature en Ville
 - o Propositions transversales
4. Prochaines démarches

1. LES RENCONTRES ET LE SONDAGE

Sondage des citoyen.ne.s

Avis de la population sur des intentions-test + possibilités de proposer des actions
Réponse de 272 personnes (70 sur papier et 202 en ligne)

Dans quel quartier de Renens habitez-vous ?

Sur-la Croix – Mont-Robert	10%
Biondes-Baumettes	9%
Sauglaz-Centre	8%
Verdeaux-Borjod	9%
Village	11%
Florissant	9%
Censuy	15%
Gare	16%
Longemalle - Lac	8%

1. LES RENCONTRES ET LE SONDAGE

- Très bonne participation, beaucoup de matière récoltée!**
265 propositions d'actions réparties entre les thèmes de l'habitat (39), de la consommation (65), de la mobilité (70), de la nature en ville (68) ou des mesures transversales (23)
- Documents de synthèse**
Restitution sans jugement par rapport à leur éventuelle faisabilité technique, financière ou par une administration communale
Publication au fur et à mesure sur www.renens.ch/demain
- A incorporer comme fondements d'un plan climat communal**

2. DÉFINITION D'UN PLAN CLIMAT

C'est quoi ?

- Instrument stratégique et opérationnel permettant d'atteindre les objectifs climatiques que la collectivité s'est fixée
- Mise en cohérence des politiques publiques sectorielles au regard des enjeux climatiques et synergies avec Agenda 2030 pour le Développement Durable

Pourquoi à Renens ?

- Postulat du 14 mars 2019, déposé par M. Jonas Kocher, demandant la mise en place d'un plan climat communal
- Ratification par la Suisse de l'Accord de Paris sur le climat le 6 octobre 2017
- Publication en juin 2020 d'un plan climat vaudois (1^{ère} génération)

SERVICE GESTION URBAINE – DÉVELOPPEMENT DURABLE

Frédéric Schweingruber
Responsable environnemental

Caroline Tacchini
Déléguée à l'énergie

05.02.2021

2. DÉFINITION D'UN PLAN CLIMAT

Le savez-vous?

L'Accord de Paris sur le climat demande de :

- Contenir le **réchauffement** mondial moyen en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle (si possible 1,5°C) ;
- Renforcer la capacité d'**adaptation** de la Suisse aux changements climatiques ;
- Axer les **flux financiers** étatiques et privés sur un développement à faible émission de gaz à effet de serre ;
- Etablir chaque cinq ans un rapport analysant la mise en œuvre de **mesures** nationales vis-à-vis des objectifs susmentionnés.

www.bafu.admin.ch

2. DÉFINITION D'UN PLAN CLIMAT

demain renens

Structure du plan climat communal :

VOLET 1 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre

- Bilan des émissions de gaz à effet de serre
- Stratégie de réduction
- Plan d'actions ← **Propositions citoyennes**

VOLET 2 - Adaptation du territoire aux effets des changements climatiques

- Diagnostic du territoire
- Stratégie d'adaptation
- Plan d'actions ← **Propositions citoyennes**

VOLET 3 - Evaluation du plan climat

CTA 9

3. PROPOSITIONS CITOYENNES

demain renens

Axes de travail pour diminuer l'impact environnemental de l'habitat:

- Assainir le parc bâti
- Revoir la typologie des logements
- Favoriser les low-tech
- Durcir les normes de construction (énergie grise)

Le savez-vous?
La Suisse émet environ 130 millions de tonnes de CO₂-éq par an, soit **14 tonnes de CO₂-éq par an et par habitant.e**
Pour respecter l'Accord de Paris, chaque habitant.e devrait émettre au maximum 0,6 tonnes de CO₂-éq par an, soit **diminuer par 23 ses émissions.**
13 millions proviennent de la consommation d'énergies faite par l'habitat, dont 76% pour le chauffage.

CTA 11



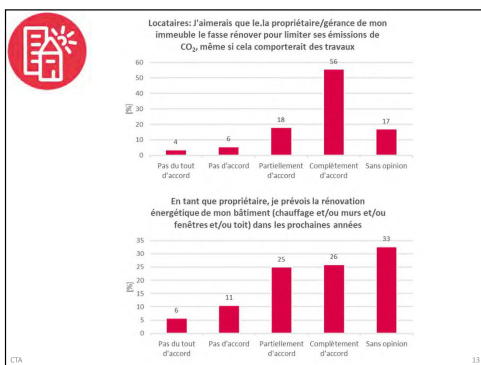
3. PROPOSITIONS CITOYENNES

demain renens

Extraits de quelques actions, de compétence communale:

- Proposer des audits énergétiques et des solutions d'amélioration aux propriétaires
- Revoir les critères d'octroi des subventions pour la rénovation
- Développer le chauffage à distance sur le territoire
- Utiliser des matériaux de construction à faible impact environnemental
- Favoriser les teintes claires sur les bâtiments pour éviter les îlots de chaleur
- Récupérer les eaux pluviales des nouvelles constructions ou rénovations pour les eaux grises des bâtiments
- Végétaliser les toitures et y poser des panneaux solaires
- Développer l'offre en coopératives de logement
- ...

CTA 12



3. PROPOSITIONS CITOYENNES

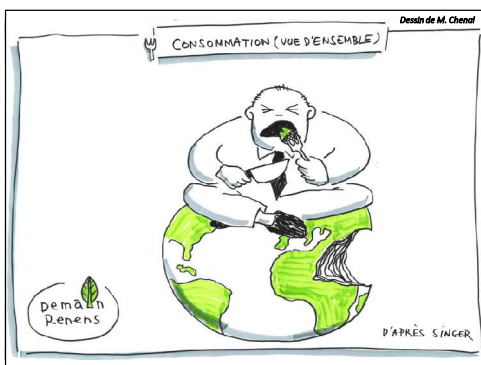
demain renens

Axes de travail pour diminuer l'impact environnemental de la consommation:

- Respecter les critères de durabilité lors d'un achat / politique d'achat
- Limiter la charge environnementale de l'alimentation
- Eviter le gaspillage alimentaire

Le savez-vous?
Sur les 130 millions de tonnes de CO₂-éq que la Suisse émet par an, **14 millions** proviennent de la production alimentaire.
55 millions sont émises à l'étranger pour produire les biens et services consommés en Suisse.

FSC 15



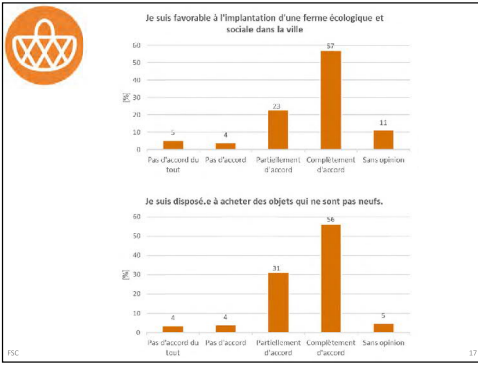
3. PROPOSITIONS CITOYENNES

demain renens

Extraits de quelques actions, de compétence communale:

- Organiser des marchés décentralisés (Place du Marché, Renens Village et parking du Censuy)
- Installer plus de bancs gourmands sur les places de parc, et plus souvent
- Instaurer une monnaie locale
- Inciter la population à privilégier les circuits courts et les artisans locaux
- Mise à disposition par la Commune d'une plateforme où les personnes qui ont des fruits et des légumes à cueillir ou à donner peuvent s'annoncer
- Instaurer un jour par semaine un menu végétalien dans les cantines scolaires et autres établissements publics
- Permettre la réutilisation de certains objets jetés dans les centres de tri, alors qu'ils pourraient tout à fait être réutilisés
- ...

FSC 16

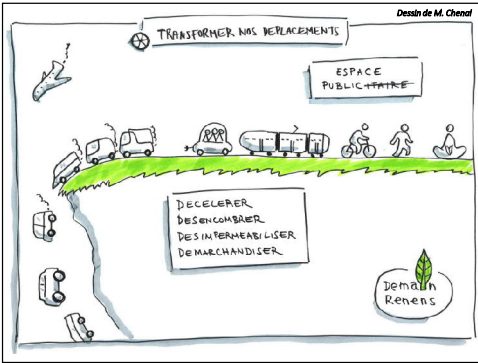


3. PROPOSITIONS CITOYENNES

Axes de travail pour diminuer l'impact environnemental de la mobilité:

- Incitation à recourir aux transports en commun
- Développer les axes de mobilité douce
- Inciter à recourir à des véhicules plus efficaces et à motorisation alternative
- Politique de stationnement, limitation de vitesse

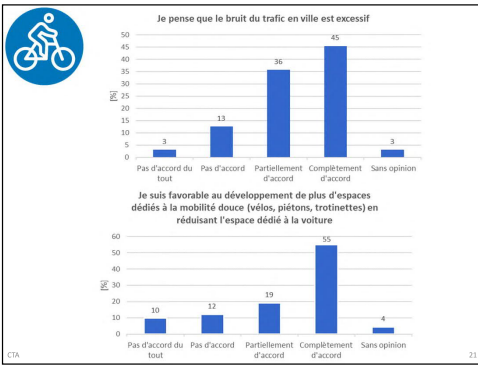
Le savez-vous?
Sur les 130 millions de tonnes de CO₂-éq que la Suisse émet par an, **16 millions** proviennent de la mobilité individuelle. **25 millions** proviennent des trajets en avion.



3. PROPOSITIONS CITOYENNES

Extraits de quelques actions, de compétence communale:

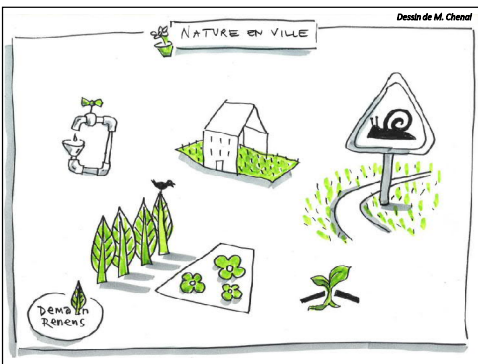
- Subventionner les abonnements des transports publics
- Mettre en place plus de pistes cyclables de bonne qualité et sécurisées
- Améliorer le passage nord-sud des voies pour les cyclistes
- Mettre en place des stations-vélo sécurisées contre le vol
- Créer davantage de rues piétonnes et de zones de rencontres
- Transformer le grand parking du Censuy en parc ou en potager communautaire
- Mettre en place des places de parking éco-participatives: prix de l'heure plus cher, recettes reversées à un projet environnemental à Renens



3. PROPOSITIONS CITOYENNES

Le savez-vous?
La nature en ville apporte des **services essentiels**, tels que:

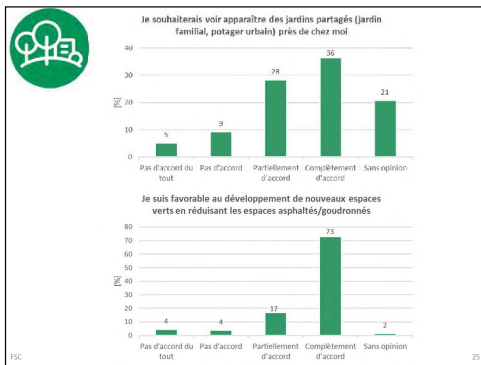
- Se détasser, jouer, se nourrir,...
- Grande biodiversité animale et végétale
- Epuration de l'air, régulation du CO₂ par le biais de la photosynthèse
- Protection sonore
- Limitation des dangers naturels (cycles de l'eau et du sol)
- Réduction des îlots de chaleur



3. PROPOSITIONS CITOYENNES

Extraits de quelques actions, de compétence communale:

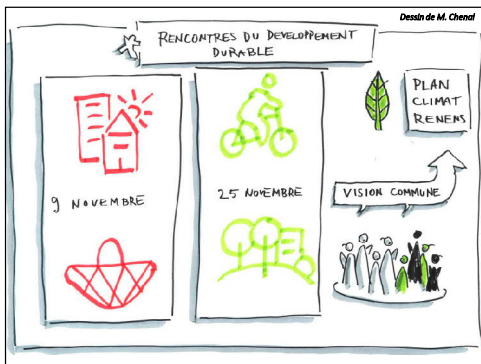
- Arboriser au maximum les rues et les espaces
- Assurer de l'ombre sur la Place du Marché
- Apporter des points d'eau dans les parcs publics
- Réaliser le projet du Cordon Vert de Verdeaux
- Aménager plus d'espaces verts vers la gare
- Diminuer du tiers la surface du parking du Censuy et faire des espaces verts et de détente à la place
- Concrétiser l'idée d'un parc urbain entre Renens et Chavannes
- Mettre en place un volet réglementaire plus contraignant dans Plan d'Affectation Communal



3. PROPOSITIONS CITOYENNES

Extraits de quelques actions transversales, de compétence communale:

- Promouvoir des programmes de sensibilisation auprès des enfants et des projets participatifs avec les collégiens et gymnasiens autour de la thématique du climat
- Créer une assemblée citoyenne sur le climat, réunissant des expert.e.s, des professionnel.le.s, des politicien.ne.s et des citoyen.ne.s
- Inciter/contraindre le monde de la finance (par exemple les caisses de pensions) à faire des investissements durables plutôt que dans les énergies fossiles
- Utiliser le crowdfunding aussi souvent que nécessaire
- ...



4. PROCHAINES DÉMARCHES

- 18 mars 2021 – Séance du Conseil Communal
Présentation des Rencontres du Développement Durable
- 27 mai 2021 – Séance du Conseil Communal
Dépôt du préavis répondant au postulat du 14 mars 2019 demandant la mise en place d'un plan climat communal
Explication de la méthodologie de travail
Demande des budgets nécessaires à l'élaboration d'un plan climat
- 24 juin 2021 – Séance du Conseil Communal
Rapport de commission sur le préavis

4. PROCHAINES DÉMARCHES

- Dès fin août 2021 – Conception du plan climat, piloté par le service GU-DD (+ prestataires)
Création d'un groupe de travail interservices
Définition d'une stratégie municipale, choix d'actions et recherche de solutions de financement (volets « Réduction » et « Adaptation »)
Mise en place d'indicateurs de suivi (volet « Evaluation »)
Soumission en Municipalité d'un plan climat de 1^{ère} génération en automne
- Dès automne 2022
Dépôt au Conseil Communal, par voie de préavis, du plan climat communal de 1^{ère} génération

4. PROCHAINES DÉMARCHES

Actions de communication d'ici la parution du plan climat

- Pour entretenir la dynamique d'échanges avec les participants et informer sur les réalisations communales
- Parution d'articles « Demain Renens » dans chaque édition du Carrefour Info, de concert avec les réseaux sociaux
- Page www.renens.ch/demain complétée au fur et à mesure
- Autres actions à définir